

Monsieur Martinaud Franck
Délégué syndical FO Auchan Mâcon
Secrétaire général du syndicat FO Auchan Mâcon
71 000 MACON

Monsieur Jean-Patrick Courtois
Maire de Mâcon

Macon, le 10 Août 2008

Monsieur le Maire,

Notre syndicat Force Ouvrière Auchan Mâcon Rive de Saône tient à vous faire part de son inquiétude face aux différents projets de révision des règles relatives aux ouvertures des magasins le dimanche, et en particulier de la proposition de la loi de Mr Richard Maille « visant à rénover les dérogations au repos dominical ».

Notre syndicat est fermement opposé à toute extension des ouvertures des commerces et services le dimanche.

Une telle mesure remettrait en cause leur vie de familiale, personnelle, culturelle et associative. Le dimanche est le seul jour de repos commun ou chacun peut-être libre de penser à soi, d'être en famille, avec ses amis, de participer à la vie associative si importante dans notre pays. Il constitue un dénominateur commun indispensable à l'équilibre social. Le travail en « nocturne » (jusqu'à vingt deux heures) et le travail du samedi sont devenus des contraintes inhérentes aux secteurs du commerce. Ils entravent la vie familiale dans une profession qui est, à forte proportion, féminine.

Face aux conséquences négatives d'une extension des ouvertures du dimanche pour les conditions de vie des salariés du commerce, on peut s'interroger sur l'opportunité d'une telle mesure.

S'agit-il de répondre aux attentes des clients ?

Ceux qui utilisent cet argument s'appuient sur des sondages d'opinion. Force est cependant de constater que les organisations de consommateurs ne sont pas demanderesse d'ouvertures supplémentaires le dimanche.

S'agit-il de relancer la consommation ?

Celle-ci dépend du pouvoir d'achat des consommateurs et non des plages d'ouverture des magasins. On peut donc estimer, qu'une modification de ces horaires entraînera des déplacements de clientèle sans augmentation du volume d'achats.

S'agit-il de favoriser des créations d'emploi dans ces secteurs ?

Aucune entreprise n'annonce de tels effets positifs. Au contraire, cette mesure mettra en péril de nombreux petits commerces qui emploient à eux seuls plus de 600.000 salariés, notamment en centre ville avec, pour corollaire, une désertification de ces zones indispensables à la vie de la cité.

Les raisons mises en avant par les partisans d'une extension des ouvertures du dimanche ne justifient pas la dégradation des conditions de vie des salariés du commerce qu'entraînera cette mesure.

La proposition présentée à l'assemblée confère aux préfets le pouvoir de décision sur ces ouvertures dominicales, les municipalités se voyant limitées à un rôle de proposition et d'avis.

Nous espérons que vous partagerez nos préoccupations et que vous vous opposerez à ces projets déstructurant tant sur le plan économique que social.

Nous sommes à votre disposition pour vous exposer plus en détails nos points de vue et vous prions de croire, en l'assurance de notre plus haute considération.

Pour le syndicat FO Auchan Mâcon
MARTINAUD Franck

Signature